



COMMUNE DE MEISTRATZHEIM

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



Accusé de réception en préfecture
067-216702860-20260225-CM2026_03b-BF
Date de réception préfecture : 09/03/2026

SOMMAIRE

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

- a) Généralités et bilan de la section
- b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :
- c) La fiscalité

III. La section d'investissement

- a) Généralités
- b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement
- c) Les principales dépenses de l'année 2025
- d) Les recettes d'investissements recouvertes en 2025

IV. Le bilan du compte financier unique 2025

- a) Récapitulatif
- b) Affectation de résultat
- c) Etat de la dette

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

La Commune de Meistratzheim s'est portée candidate pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), document qui deviendra obligatoire à partir des comptes 2026 (approbation en 2027).

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et simplifie les procédures, étant produit de manière totalement dématérialisée.

Celui-ci répond aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2025. Comme le budget principal, il comporte deux sections : la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes et récurrentes) et la section d'investissement (dépenses structurantes, tournées vers l'avenir).

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2025 de la Commune de Meistratzheim.

Le budget primitif 2025 a été voté le : **07 avril 2025** par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités et bilan de la section

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des **dépenses** et des **recettes** nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux la collectivité doit fournir à la population.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, dotations versées par aux dotations versées par l'État, des diverses subventions.

Les **recettes** de fonctionnement 2025 ont représenté 1 216 071,32 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel et frais assimilés représentent 274 272,85 € des dépenses de fonctionnement.

Les **dépenses** totales de fonctionnement représentent 850 968,84 € euros en 2025.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (365 102,48 €), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les **recettes** de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution en générale.

Il existe trois principaux types de **recettes** pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des produits de services, domaine et ventes diverses

Ainsi, le bilan 2025 de la section de fonctionnement du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

ANNEE 2025	FONCTIONNEMENT
RECETTE DE L'EXERCICE	1 216 071,32 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	850 968,84 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)	+ 365 102,48 €
REPRISE DES RESULTATS n-1 (excédent)	+ 439 668,14 €
RESULTAT DE CLOTURE	+ 804 770,62 €

Le résultat de fonctionnement 2025 est de + 365 102,48 €, avec le report des résultats antérieurs (+ 439 668,14 €), le résultat de clôture de fonctionnement est de : + **804 770,62 €**.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2025

En 2025, en comparaison avec l'année 2024, les dépenses réelles de fonctionnement enregistre une diminution de 6,15 %.

DEPENSES	CFU 2024	CFU 2025	EVOLUTION
11 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	315 956,18 €	294 129,91 €	- 6,91 %
12 – CHARGE DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	277 891,18 €	274 272,85 €	- 1,30 %
14 – ATTENUATIONS DE PRODUITS	138 807,00 €	140 163,00 €	+ 0,96 %
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 246,95 €	5 798,21 €	- 75,05 %
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION	138 075,07 €	127 696,37 €	- 7,51 %
66 – CHARGES FINANCIERES	12 823,40 €	8 908,50 €	- 30,52 %
67 – CHARGES SPECIFIQUES	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	906 799,78 €	850 958,84 €	- 6,15 %

► Chapitre 011 « charges à caractère général » : 294 129,91 € en diminution de 6,91 %.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances, et aux prestations de services.
Le chapitre 011 représente 34,56 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 012 « dépenses de personnel » 274 272,85 € en diminution de 1,30 %.

Le budget 2025 fixait un montant de dépenses de personnel important afin de faire face aux aléas de la vie de la commune. En effet, suite au départ prévisionnel de deux agents communaux sans date de départ officielle (mise en disponibilité pour convenances personnelles effective au mois de mai 2025) ainsi qu'une mutation dans un autre département, deux agents communaux ont été recrutés en parallèle afin de permettre une continuité du service public. Les deux agents remplacés ont été placés également en demi-traitement suite à un congés de maternité durant l'année.

Accusé de réception en préfecture
N° 2025-0001225-CH2025-0301225
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Le chapitre 012 représente 32,23 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 014 « atténuations de produits » 140 163,00 € en augmentation de 0,96 %

Ce chapitre concerne la contribution de la commune au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) reversés à l'état. Le FNGIR représente 127 573,00 € et le fond de péréquation 12 590,00 €.

Le chapitre 014 représente 16,47 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » 127 696,37 € en diminution de 7,51 %.

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus. Les cotisations des élus comprend en 2025 la désignation d'un conseiller délégué à compter du 25 janvier 2025. Les élus locaux – Maire et Adjointes - ont réduits le montant de leur indemnité afin d'allouer une indemnité au Conseiller Délégué.

Le chapitre 65 représente 15,00 % des dépenses réelles.

► Chapitre 66 « charges financières » 8 908,50 € en diminution de 30,52 %.

Le remboursement des intérêts de la dette représente 1,04 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement 2025

En 2025, en comparaison avec l'année 2024, les recettes de fonctionnement enregistre une diminution de 9,68 %.

RECETTES	CFU 2024	CFU 2025	EVOLUTION
013 – ATTENUATIONS DE CHARGES	2 487,18 €	17 463,60 €	+ 85,75 %
70 – PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	31 468,74 €	37 104,52 €	+ 15,18 %
73 – IMPOTS ET TAXES	106 226,19 €	97 976,36 €	- 7,76 %
731 - FISCALITE LOCALE	815 061,62 €	830 290,00 €	+ 1,83 %
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	142 073,60 €	128 354,43 €	- 9,65 %
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	225 661,43 €	97 869,73 €	- 56,62%

Accusé de réception en préfecture
067-216702860-20260225-CM2026_03b-BF
Date de réception préfecture : 09/03/2026

76 – PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	-
77 – PRODUITS SPECIFIQUES	5 242,21 €	1 314,47 €	- 74,92%
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 246,95 €	5 698,21 €	- 68,77 %
TOTAL DES RECETTES	1 346 467,92 €	1 216 071,32 €	- 9,68 %

► Chapitre 013 « atténuations de charges » 17 463,60 € en augmentation de 85,75 %.

Ce chapitre représente le remboursement sur rémunération du personnel suite aux arrêts maladie en 2025. Le montant s'explique notamment par le fait que les agents ont été placés en demi-traitement. Par ailleurs, une régularisation de remboursement sur rémunération du personnel a également été effectué pour un agent en 2024.

► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » 37 104,52 € en augmentation de 15,18 %.

Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières (5 380,00 €), les ventes de récoltes (10 560,53), les droits de chasses (6 326,36€) les redevances d'occupation du domaine public. Il est à noter que les ventes d'herbes sur pied correspondent à l'année 2024 (11 037,75€) et 2025 (10 869,10 €). Aucune coupe de bois n'a été réalisée sur la commune en 2025.

Le chapitre 70 représente 3,05 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 73 « impôts et taxes » 97 976,36 € en diminution de 7,76 %.

Sur ce chapitre, sont inscrits notamment l'attribution de compensation CCPSO (70 098€), fonds départemental DMTO pour commune de – de 5 000 habitants (27 878,36 €).

Le chapitre 73 représente 8,05 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 731 « Fiscalité locale » 830 290,00 € en hausse 1,83 %.

Ce chapitre retrace les recettes liées aux impôt directs locaux Taxes Foncières et d'Habitation (722 576,00 €), la taxe sur les pylônes électriques (74 333,00 €), accise sur l'électricité (33 301,00 €). Le vote des trois taxes a été voté en 2025 avec un maintien des taux par rapport à 2024.

► Chapitre 74 « dotations et participations » 128 354,43 € en diminution de 9,65 %.

Ce chapitre comprend la dotation forfaitaire des communes (87 480,00 €), la dotation de solidarité rurale 21 306,00 €), le FCTVA fonctionnement (4 485, 29€), dotation de développement (7 185,00 €), dotation au titre des exonérations (4 971,00 €). Ce chapitre retrace la diminution de la participation de l'état. Le chapitre 74 représente 10,55 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » 97 869,73 € en diminution de 56,62 %.

Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles (baux ruraux 2024 (30 336,02 €) et 2025 (30 695,56 €)), location des logements communaux (16 097,72 €), le loyer des chasses communales (11 173,64 €) ainsi que les autres produits de gestion courantes (remboursement vandalisme terrain de football (3 008,33 €) ainsi que le sinistre sur le lampadaire route de Strasbourg (3 589,09€).

067-216702860-20260225-CM2026_03b-BF
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Le chapitre 75 représente 8,04 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitres 76 « produits financiers » 0 €.

► Chapitres 77 « Produits spécifiques » 1 314,47 €.

Le chapitre 77 représente 0,10 % des recettes réelles de fonctionnement.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 ont été maintenus par rapport à l'année 2024 ;

	MEISTRATZHEIM
FONCIER BATI	23,29 %
FONCIER NON BATI	44,48 %
HABITATION	15,82 %

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous les taux votés pour l'année 2025 au sein de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.

	OBERNAI	NIEDERNAI	KRAUTERGERSHEIM	BERNARDSWILLER	INNENHEIM
FONCIER BATI	26,62 %	24,14 %	24,13 %	26,26 %	26,41 %
FONCIER NON BATI	53,12 %	51,32 %	52,24 %	50,80 %	77,44 %
HABITATION	24,17 %	16,40 %	17,26 %	18,02 %	19,80 %

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la Commune de Meistratzheim regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'aménagement des espaces publics, des

Accusé de réception en préfecture
067-216702860-20260225-CM2026_03b-BF
Date de réception préfecture : 09/03/2026

installations sportives d'études et de travaux dans les bâtiments communaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (la construction d'un bâtiment, des travaux d'infrastructure, ...). Le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses, la TVA réglée par les collectivités locales.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 539 267,98 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 79 728,17 €.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Ainsi, le bilan 2025 de la section d'investissement du budget fait apparaître les résultats suivants :

Déficit d'investissement de – 459 539,81 € (dépenses – recettes d'investissement), intégrant le report des résultats antérieurs 2025 (+ 330 998,16 €), le résultat de clôture est de : - **128 541,65 €**.

Le montant des dépenses engagées et qui restent à réaliser (RAR) est de 197 200,00 €.

En intégrant les restes à réaliser, la section d'investissement se solde par un déficit de financement de - **325 741,65 €**.

DEPENSES	CFU 2024	CFU 2025	EVOLUTION
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	97 379,31 €	-	-
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	19 680,00 €	-
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	174 913,27 €	350 633,71 €	+ 50,11 %
16 – EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	268 026,66 €	163 256,06 €	- 39,08 %
040 – OPERATIONS D'ORDRE	18 246,95 €	5 698,21 €	- 68,77 %
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	35 096,39 €	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	593 662,58 €	539 267,98 €	- 9,16 %

Accusé de réception en préfecture
067-216702860-20260225-CM2026_036-BF
Date de réception préfecture : 09/03/2026

c) Les principales dépenses de l'année 2025

Les principaux projets de l'année 2025 ont été les suivants :

21318	Eglise : Mise en accessibilité de la rampe PMR (travaux et maîtrise d'œuvre)	92 277,75 €
21318	Réhabilitation de la bibliothèque (travaux et maîtrise d'œuvre)	131 301,77 €
21318	Eglise : Mise en conformité électrique église	12 830,12 €
21318	Eglise : Fourniture et pose d'un paratonnerre Eglise	21 312,00 €
21318	Eglise : Mise en conformité et remplacement de l'horloge-mère	9 472,80 €
21831	Ecole élémentaire remplacement 2 VPI + calibrage	5 506,99 €
21848	Acquisition mobilier bibliothèque	29 401,50 €
21848	Salle du Conseil Municipal : tapisserie des chaises	4 484,00 €
21848	Salle du Conseil Municipal : Fourniture et pose plateau sur piètement existant table	12 918,00 €
21848	Salle du Conseil Municipal : Fourniture et pose piètement ancienne table conseil	5 142,00 €
2121	Plantation de haies vives	425,31 €
2128	Acquisition grillage école maternelle	4 532,64 €
21352	Remplacement d'un chauffage à bois – logement communal rue principale	9 307,57 €
2152	Signalisation routière : fourniture de panneau et potelet	3 118,80 €
2152	Signalisation panneau et balise différentes rues	3 118,00 €
215738	Atelier acquisition tondeuse autoportée	7 308,00 €
215738	Atelier acquisition d'un broyeur Desvoys	9 480,00 €
2158	Atelier : acquisition tondeuse	432,00 €
2158	Atelier : Acquisition d'un souffleur Stihl	819,00 €
2158	Acquisition d'un radar pédagogique	2 160,00 €
2031	Restructuration du club house – Conseil et assistance à Moe	19 680,00 €

ARTICLE	RESTE A REALISER 2025	LIBELLE
2051	2 200,00 €	Acquisition d'une licence dans le cadre d'un renforcement réseau
21318	187 200,00 €	Rénovation de la bibliothèque : travaux et maîtrise d'œuvre Mise en place d'une rampe PMR : maîtrise d'œuvre
21311	2 800,00 €	Travaux d'éclairage et d'électricité en mairie (salle d'attente, bureau mairie, bureau maire)
2188	5 000,00 €	Acquisition de rideaux pour la salle du Conseil Municipal

d) Les recettes d'investissements recouvertes en 2025

RECETTES	CFU 2025	LIBELLE
10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	58 999,96 €	
10222 FCTVA	28 678,23 €	FCTVA : compensation de l'état sur certaines dépenses d'investissement concernant la TVA réglée par les collectivités locales. Exemple : Désherbeuse, borne de recharge véhicule, cloche de l'église, maîtrise d'œuvre de la rampe PMR et de la réhabilitation de la bibliothèque, acquisition tracteur, frais d'études suivi de réalisation (ancienne dépenses), ...
10226 Taxe d'aménagement	10 321,43 €	
10251 Don et legs en capital	20 000,00 €	Don de la paroisse dans le cadre des travaux de l'église
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 930,00 €	
1321 Etat	11 820,00 €	Acompte des subventions dans le cadre de la subvention FACE –Renforcement du réseau électrique basse tension - rue Sainte Odile et rue Lehen
1322 Région	1 560,00 €	Subvention du PETR dans le cadre de la trame verte – trame bleue : plantation de haies vives
1323 Département	0,00 €	
1345 – Fonds d'amortissement	1 550,00 €	Subvention dans le cadre de l'acquisition d'un radar pédagogique
040 – OPERATIONS D'ORDRE	5 698,21 €	Sortie de bien de l'actif suite à cession
TOTAL DES DEPENSES REELLES	79 728,17 €	

IV. Le bilan du compte financier unique 2025

a) Récapitulatif

FONCTIONNEMENT 2025	
Recettes de fonctionnement – CFU 2025	1 216 071,32 €
Dépenses de fonctionnement – CFU 2025	850 968,84 €
EXCEDENT	+ 365 102,48 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	+ 439 668,14 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT EXCEDENT	+ 804 770,62 €
INVESTISSEMENT 2025	
Dépenses d'Investissement – CFU 2025	539 267,98 €
Recettes d'Investissement – CFU 2025	79 728,17 €
DEFICIT	- 459 539,81 €
001 Solde exécution section finances CA 2024	+ 330 998,16 €
DEFICIT	- 128 541,65 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	
Excédent de fonctionnement	+ 804 770,62 €
Déficit d'investissement	- 128 541,65 €
RESULTAT CUMULE EXERCICE 2025	+ 676 228,97 €
RESTE A REALISER 2025	- 197 200,00 €
RESULTAT CUMULE EXERCICE 2025	+ 479 028,97 €

Accusé de réception en préfecture
067-216702860-20260225-CM2026_03b-BF
Date de réception préfecture : 09/03/2026

b) Affectation de résultat

Recette de fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté + 479 028,97 € - chapitre budgétaire 002 ;

Dépenses d'investissement : 001 « Déficit d'investissement reporté » d'un montant de - 128 541,65 € ;

Recettes d'investissement : « l'excédent de fonctionnement capitalisé » d'un montant de 325 741,65 € - chapitre 10 « dotation, fonds divers et réserve » article 1068.

c) État de la dette

Capital initial	Remboursement annuel	Taux fixe	Capital restant dû au 31/12/2025	Echéance
Caisse d'épargne 1 100 000,00 € 2015	59 065,32 €	1,41%	0,00 €	06/2025
Crédit Mutuel 400 000,00 € 2017	29 070,96 €	1,15 %	188 545,90 €	07/2032
Crédit Mutuel 1 200 000,00 € 2022	84 028,28 €	0,65%	910 869,33 €	12/2036
TOTAL	172 164,56€		1 099 415,23 €	

Dette par habitant : 1 099 415,23 € divisé par 1 587 habitants, soit 692 € par habitant.

NB : Le prêt d'un montant de 1 100 000,00 € souscrit en 2015 auprès de la Caisse d'épargne au taux fixe de 1,41 % est échu depuis le 30 juin 2025. Le dernier remboursement de ce prêt au cours de l'année 2025 était de 59 065,32 €.

Fait à Meistratzheim, le 10 février 2026

Le Maire,

Claude KRAUSS



Accusé de réception en préfecture
067-216702860-20260225-CM2026_03b-BF
Date de réception préfecture : 09/03/2026

